

## MÉLANGES.

L'ÉCHEVINAGE DE LEMBECQ. — Nous avons rencontré dans un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle, les particularités suivantes sur le village de Lembecq.

« A Lembecq, il y a deux seigneurs haut-justiciers, si comme monseigneur le comte de Saint-Pol à cause de se terre d'Enghien ; car, quant a nouvel seigneur audit Enghien il va premier faire serment sur le chef monseigneur saint Vérone audit Lembecq. Et monseigneur de Gasebeke est l'autre et second hautjusticier, lequel pareillement doit faire serment. Il y a audit Lembecq sept eschevins servant à ces deux hautes justices, desquels sept eschevins mondit seigneur le comte de Saint-Pol ou son bailli d'Enghien en crée quatre et convient qu'ils soient demorans au pays de Haynnau en ladite terre du comte de Saint-Pol ; et les trois autres sont créés par le seigneur de Gasebeke ou son commis. (1) » Il n'y avait qu'un seul mayeur.

Les échevins allaient à chef de sens à Hal.

Lembecq ressortissait au chef lieu de Mons.

E. M.

(1) Recueil manuscrit des archives communales de Mons, intitulé : *Mémorial de la ville*, n° 32.

OURAGAN A OOTINGHEN EN 1472. — Une terrible tempête arrivée le lendemain de la fête de la Trinité de l'année 1472 causa de grands ravages dans le village d'Ootinghen. Le chapitre de Sainte-Waudru de Mons qui y possédait des biens dût venir en aide aux fermiers de la localité. L'article suivant du compte général de ce chapitre donne quelques détails sur cet événement calamiteux :

« Après que Zegers Dapletere et Rasse le Mastrere, censeurs du dismaige que ledit chappitre a ou terroir d'Ootenghien, dont il rend chacun an aux termes et prisies de ladite église xxxv muids de blet et autant d'avaine, eurent par ung jour de chappitre remonstret à mes damoiselles que par ung grant orage, foudre et tempeste du chiel advenu oudit terroir, en cedit compte, le lendemain du jour de la Trinité, tous les biens de terre furent à ce moyen destruis, gastez et abatus par terre, tellement que ès garbages que l'on puelt lever et recevoir pour ledit dismaige ny eult ainsi que riens de grain et meismes pour icelle remonstrance vérefyer et approuver apörtèrent lettrez des eschevins et loy dudit Caustres, contenant la vérité du cas à la déposition de pluseurs tesmoings oys tant pour eulx comme pour autrez censeurs dudit terroir, au moyen de coy, ilz avoient très-grant perte et dommage. Pourcoy ce veu et considéré, supplièrent mesdites damoiselles que leur bon plaisir fuist de à eulx faire de leur année de ce compte quelque grâce et quittance, encorres considéré les grans pertes qu'ilz avoient eu ès années auparavant à faute de grains ; à coy mesditez damoiselles véans la certification desdis eschevins dudit cas ainsi advenu que dit est, et ayant pitié d'eulx baillèrent charge et commandèrent audit receveur eulx rabattre et défalquier tant moins de leurditte année escheue en ce compte, pour ce que d'icelle en cedit compte est cy-devant fait plaine recepte, dont ledit receveur fait icy despens la somme de

l. s. » (1)

E. M.

(1) Chapitre de Sainte-Waudru à Mons. *Compte du receveur Nicaise Le Roy du 1 oct. 1471 au 1 oct. 1472* aux archives de l'Etat à Mons.

LE POTIER COLINS. — Un membre de la famille Colins est cité parmi les potiers dont on conserve des carreaux émaillés, dans le département de la Marne. M. Joseph de Bay signale en ces termes, ceux qui appartiennent à sa collection, dans le *compte-rendu de la XLII<sup>e</sup> session tenue en 1875 à Châlons sur-Marne* (1) par la société française d'archéologie :

« La collection des carreaux provenant de Vienne-le-Château se compose de soixante-douze spécimens. Plusieurs représentent des oiseaux becquetant un épi de blé. Cette figure allégorique se trouve souvent dans le carrelage des églises. Le dessin complet de ces sortes de carreaux se complète par un ensemble de quatre.

« Plusieurs de ces carreaux portent des noms de potier :

COLINS ME FIST.  
DE HAINAUT.

et d'autres noms illisibles..... »

EMILE PRUD'HOMME.

(1) Page 249.

---